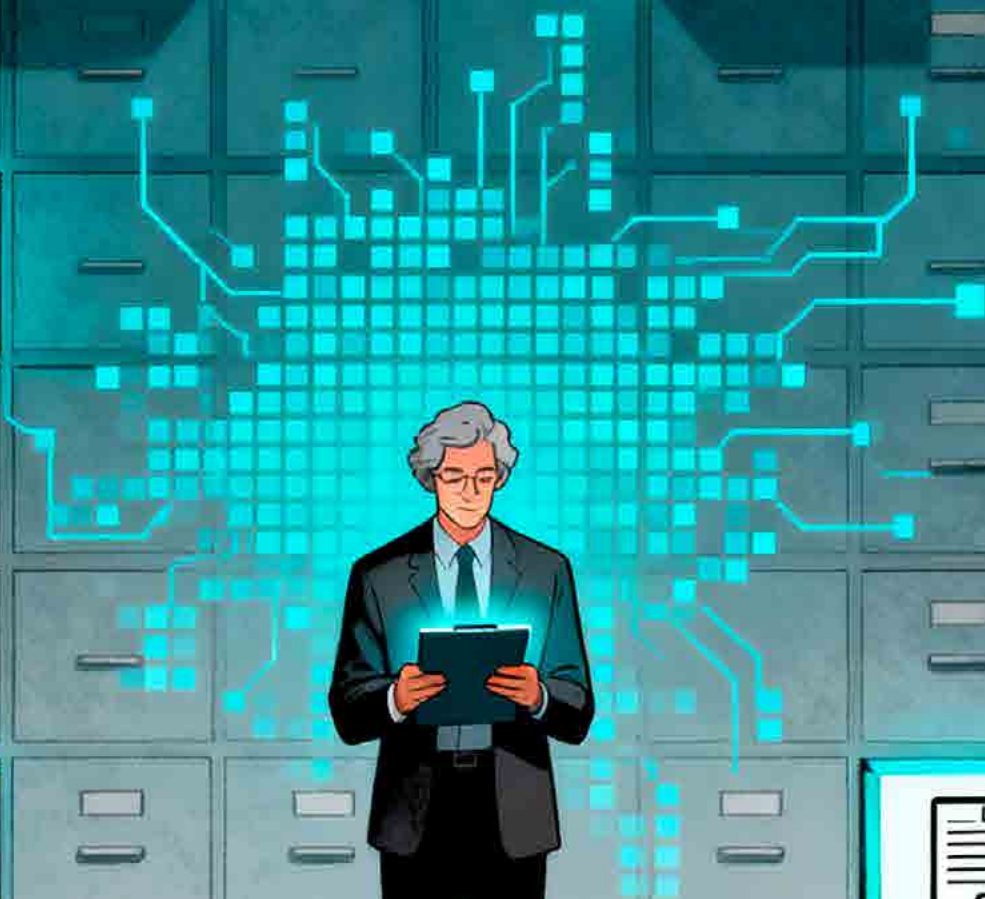
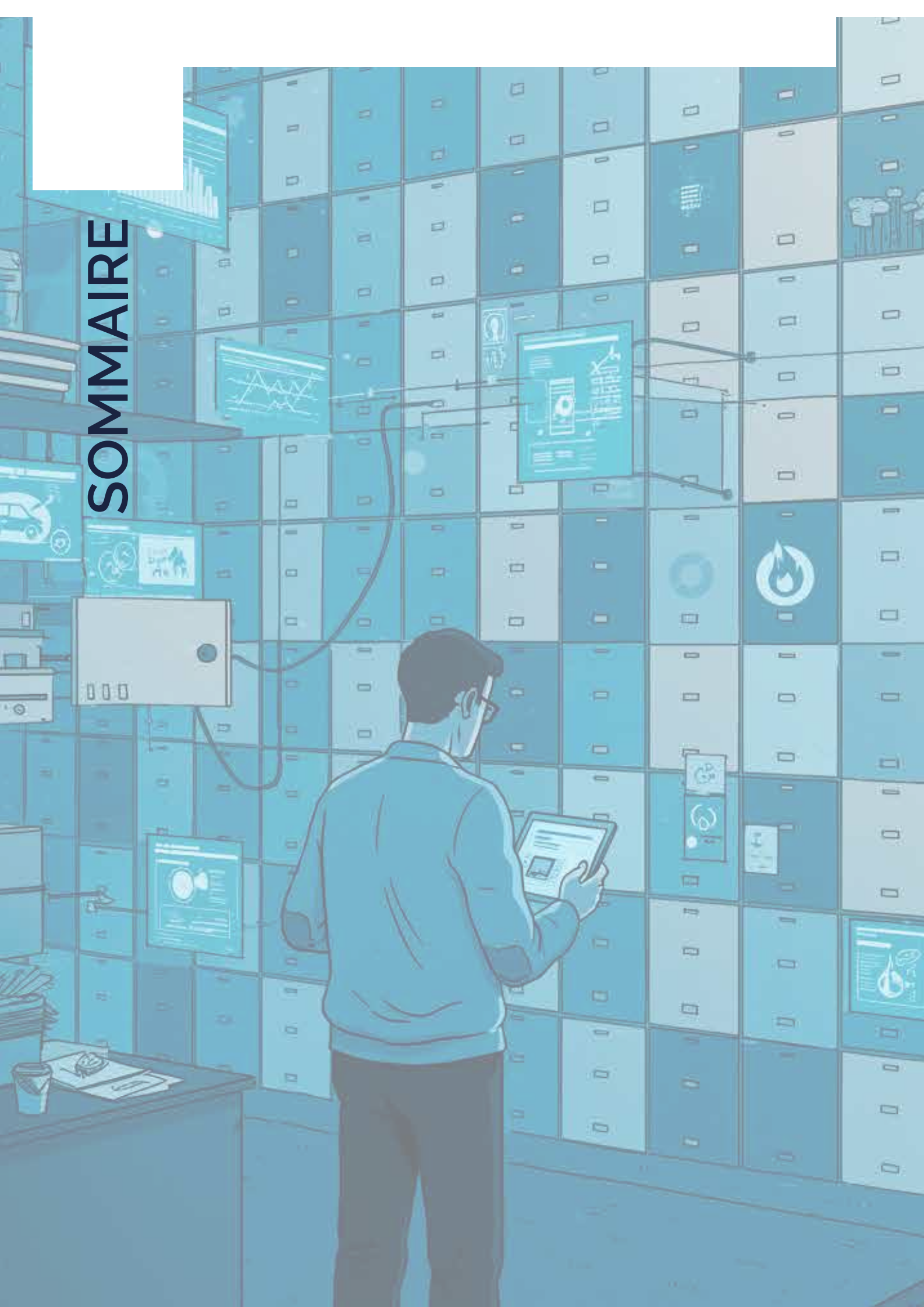


Rapport d'activité 2025



Datassur

SOMMAIRE





INTRO

Préface.....	5
--------------	---



AGENDA

À l'agenda en 2026.....	22
-------------------------	----



SERVICES

Risques spéciaux en assurances non-vie (RSR).....	6
Bureau de Coordination des Expertises (BCE)	9
TELEBIB 2.....	11
Caisse de compensation RDR.....	12
Base de données sinistres centralisée	14
Système d'Information Parquets - entreprises d'ASSurances (SIPASS).....	15
Crashform.....	15
Discover.....	16
Plateforme Car@ttest	16
Find@Car.....	17
Plateforme Siabis+	17
Plateforme attestations RC décennale	18
Verifleet.....	18
Sous-traitance pour les asbl	19



COMPTES

Comptes 2025.....	24
Bilan 2025.....	26
Recettes et dépenses 2025	27



ORGANISATION

Organisation	28
Liste des coopérateurs.....	29



INTRO

Préface

*Ce rapport d'activité
de Datassur présente
un aperçu
des réalisations
de l'année, marquée
par un résultat
financier positif,
signe de la robustesse
et de la pertinence
de la stratégie.*

En 2025, Datassur a confirmé son engagement envers l'innovation et la professionnalisation, en menant à bien plusieurs initiatives stratégiques et en renforçant son impact dans le secteur de l'assurance. Les premières fondations de la transformation de l'architecture Business et ICT ont été posées, avec une vision claire pour rationaliser les opérations, améliorer la sécurité et la satisfaction client, tout en réduisant la complexité technologique. La certification ISO27001 a été maintenue, témoignant de la priorité accordée à la sécurité de l'information, pilier de la confiance entre Datassur, ses clients et partenaires.

La modernisation de la plateforme RSR a été poursuivie, en offrant aux utilisateurs un accès complet au fichier via API. L'année a également été marquée par la modernisation de la plateforme Sipass, l'adaptation de Car@ttest aux nouvelles normes européennes, et l'implémentation de l'authentification multifactorielle pour tous les utilisateurs ayant accès aux services web d'Identifin. Le centre TELEBIB 2 a facilité la normalisation des échanges dans les branches Vie. La croissance des volumes traités en 2025 illustre la pertinence des solutions proposées par Datassur et son rôle moteur dans la normalisation des échanges sectoriels.

Ce rapport d'activité reflète un exercice positif, avec un résultat financier robuste qui sera entièrement consacré à la transition vers un nouveau modèle d'architecture business et ICT dès 2026.

En 2026, Datassur poursuivra sa mission grâce à des projets ambitieux : mise en œuvre des premières étapes de transformation de l'architecture Business et ICT, accès direct à leurs données RSR pour les personnes concernées, intégration d'un calendrier dans l'application BCE pour un suivi précis des délais prévus dans les conventions, et optimisation de l'accès à Siabis+ pour la police. Le renouvellement du site web TELEBIB 2 et l'introduction de la norme sectorielle en format JSON faciliteront encore davantage la promotion et l'adoption de la norme. Datassur restera un partenaire incontournable, soutenant le secteur dans l'adoption de l'API RSR et en proposant des solutions toujours plus performantes.

Forte d'une équipe engagée et d'une stratégie affirmée, Datassur aborde 2026 avec dynamisme et détermination, prête à relever les défis de la transformation numérique et à accompagner ses partenaires vers l'excellence.



BART MESKENS

Baloise
Chief Information Officer
member of the executive
committee



MARC PURNAL

Belfius Insurance
Executive Manager
Business Product
Management



WIM VAN HELLEMONT

KBC Assurances
General Manager Change,
Transformation & Support



GINO LEROY

Assuralia
Membre du Comité
de direction



SERVICES

Le fichier des risques spéciaux en assurances non-vie (RSR)

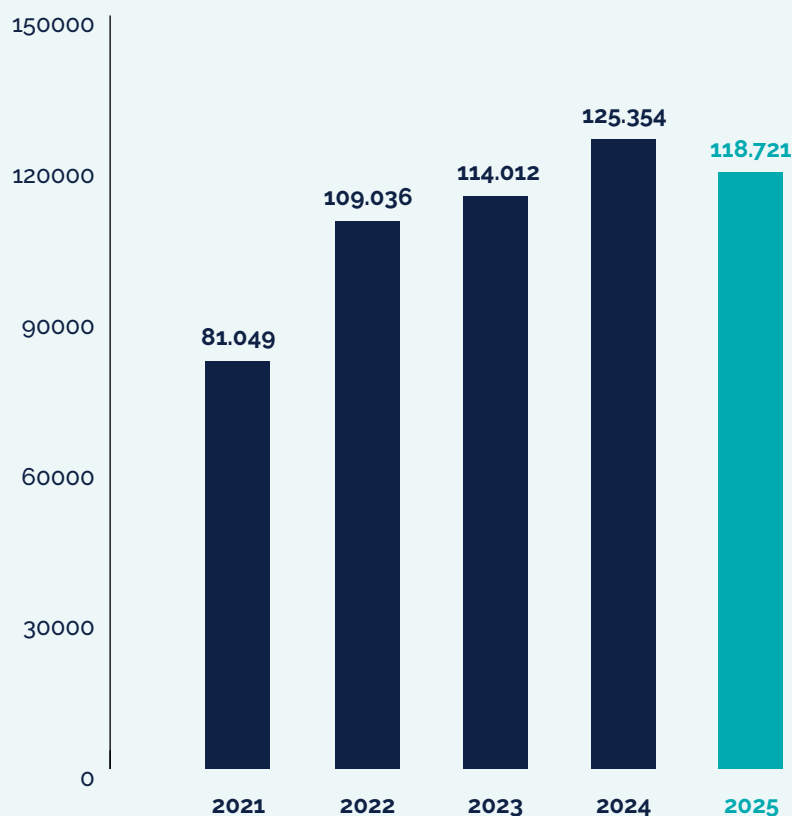
Quelques chiffres significatifs

En 2025, les entreprises d'assurances ont effectué 118.721 enregistrements dont 2.648 ont déjà été effacés durant l'année. Ce qui donne 116.073 nouveaux enregistrements actifs au 31 décembre 2025. Pour mémoire, les entreprises d'assurances avaient effectué 125.354 enregistrements en 2024. Ce qui représente une diminution de 5,3 %.

La répartition selon les critères d'enregistrement est de :

- **98,3 %** pour des enregistrements qui sont consécutifs à une résiliation pour non-paiement de prime ou non-recouvrement de franchise, contre 98,9 % en 2024;
- **1,5 %** pour des enregistrements qui sont consécutifs à une résiliation suite à un ou plusieurs sinistres, contre 0,7 % en 2024;
- **0,2 %** pour des enregistrements qui sont consécutifs à une fraude à l'assurance, comme en 2024.

Évolution
du nombre
d'enregistrements
depuis 2021



Informer les personnes concernées

Chaque enregistrement se rapportant à une personne physique ou à une personne morale unipersonnelle donne lieu à une lettre de notification envoyée à la dernière adresse connue par l'entreprise d'assurances à l'origine de l'enregistrement. Ainsi, 91.776 courriers ont été envoyés aux personnes concernées en 2025. Étant donné qu'une seule lettre est envoyée lorsqu'une entreprise d'assurances effectue plusieurs enregistrements simultanément pour la même personne, et que nous n'envoyons pas de lettre de notification aux personnes morales, il existe une différence entre le nombre de lettres envoyées et le nombre total d'enregistrements.

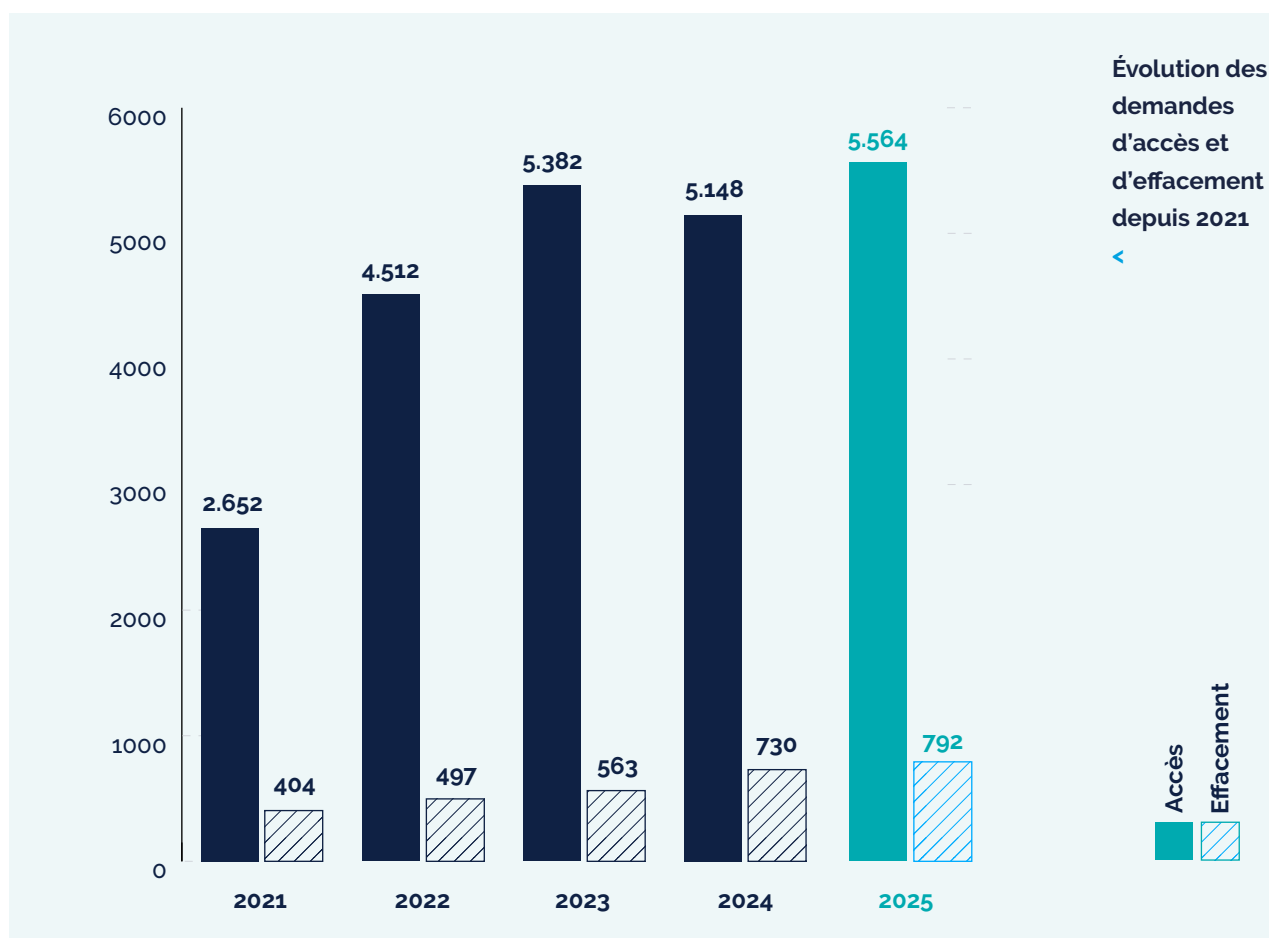
Si la personne concernée a déménagé entretemps, la lettre de notification est généralement renvoyée chez Datassur. Le volume de ces courriers est évalué à 8,5 % pour l'année 2025.

À propos des demandes d'accès et d'effacement

En 2025, 5.564 demandes d'accès et 792 demandes d'effacement ont été traitées contre respectivement 5.148 et 730 en 2024, ce qui représente des augmentations de 8,1 % et 8,5 %.

Ce qu'il advient des demandes d'effacement

- **270** enregistrements, soit 34,1 % de ceux qui sont contestés, sont maintenus par l'entreprise d'assurances concernée ;
- **307** enregistrements, soit 38,8 % de ceux qui sont contestés, sont effacés sur base d'une décision concertée avec l'entreprise d'assurances concernée ;
- **215** enregistrements, soit 27,1 % de ceux qui sont contestés, sont effacés sur décision de Datassur lorsque l'entreprise d'assurances concernée n'a pas donné suite à la requête de Datassur dans les délais impartis.





**Dossiers ouverts chez
l'Ombudsman des Assurances**



Vous trouverez plus d'informations sur le fichier RSR sur le site internet de Datassur aux adresses :

www.datassur.be/fr/rsr-info

www.datassur.be/fr/services/rsr

www.datassur.be/fr/faq/faq-rsr

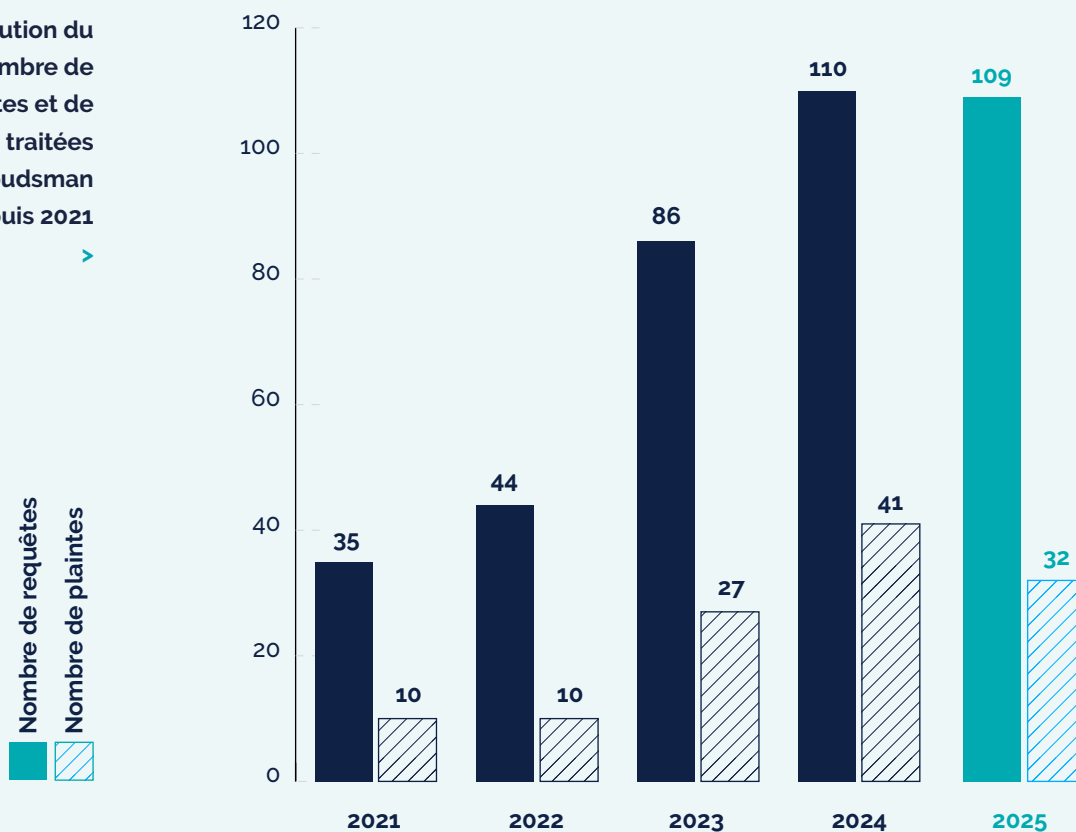
Les plaintes adressées à l'Ombudsman

Chez l'Ombudsman des Assurances, 109 dossiers ont été ouverts sous le couvert de Datassur en 2025, ce qui est une légère baisse de 1 % par rapport à l'année dernière. Sur ces 109 dossiers, 72 sont à considérer comme des demandes d'accès ou d'effacement qui ont d'ailleurs été relayées vers Datassur et 5 comme des demandes d'informations générales. Il ne reste donc que 32 véritables doléances, ce qui représente une baisse de 22 % par rapport à l'année précédente. Parmi ces 32 plaintes, 20 étaient fondées, 8 non fondées et 4 dossiers étaient encore en cours de traitement au 28 février 2026.

Modernisation de la plateforme

Comme annoncé dans le précédent rapport d'activité, Datassur a misé sur la modernisation de la plateforme RSR et les utilisateurs ayant déjà adapté leurs systèmes peuvent désormais consulter et alimenter la base de données via une API.

Évolution du
nombre de
requêtes et de
plaintes traitées
par l'Ombudsman
depuis 2021



Le Bureau de Coordination des Expertises (BCE)

Les entreprises d'assurances maintiennent leur confiance dans la gestion effectuée par le BCE

Le Bureau de Coordination des Expertises est chargé par les entreprises d'assurances de l'enregistrement des sinistres impliquant des entreprises d'utilité publique et de l'évaluation des dommages survenus dans le cadre de ces sinistres. Ces entreprises avec lesquelles ont été conclues des conventions visant à accélérer la gestion des sinistres, sont par exemple, Proximus, Fluvius, Ores, Resa, Elia, Fluxys, les câblodistributeurs VOO et Wyre, les entreprises de distribution d'eau telles que Water-Link ou Vivaqua, les 3 Ministères Régionaux de l'Équipement et des Transports, la SNCB, Infrabel, etc. En 2019, les entreprises d'assurances ont encore accentué leur confiance envers le BCE en lui déléguant la gestion de tous les sinistres impliquant l'entreprise d'utilité publique De Lijn.



Quelques chiffres significatifs

En 2025, le BCE a traité 17.667 dossiers de sinistre pour compte des entreprises d'assurances qui ont adhéré aux conventions, contre 17.793 en 2024 (-0,7%). Cette relative stabilité se décline de la manière suivante : une augmentation de 0,5 % du volume de sinistres relatifs aux infrastructures Proximus, une baisse de 1,5% des sinistres relatifs à l'endommagement des infrastructures routières, une hausse de 1,1% du nombre de dossiers ouverts dans le cadre des conventions Electricité, et enfin, une baisse de 7,2% du volume des sinistres ouverts en vertu des conventions restantes. Cette apparente stabilité du nombre total de sinistres en 2025 est en fait la résultante de deux tendances divergentes. D'une part, une tendance baissière, typique des années post-élections communales, lesquelles sont traditionnellement marquées par un reflux du nombre chantiers de travaux publics, et donc par une diminution du volume des sinistres. D'autre part, une tendance haussière, favorisée à la fois par les travaux de renforcement des différents réseaux électriques exigés par la transition énergétique, et à la fois par le déploiement des différents réseaux de fibre optique ayant cours actuellement dans le pays.

- ▶ **-0,7 %**
du nombre total de sinistres :
- ▶ **+0,5 %**
de sinistres des
infrastructures Proximus
- ▶ **-1,5 %**
d'endommagement des
infrastructures routières
- ▶ **+1,1 %**
du nombre de dossiers
ouverts dans le cadre des
conventions Electricité
- ▶ **-7,2 %**
du nombre de
sinistres d'autres conventions

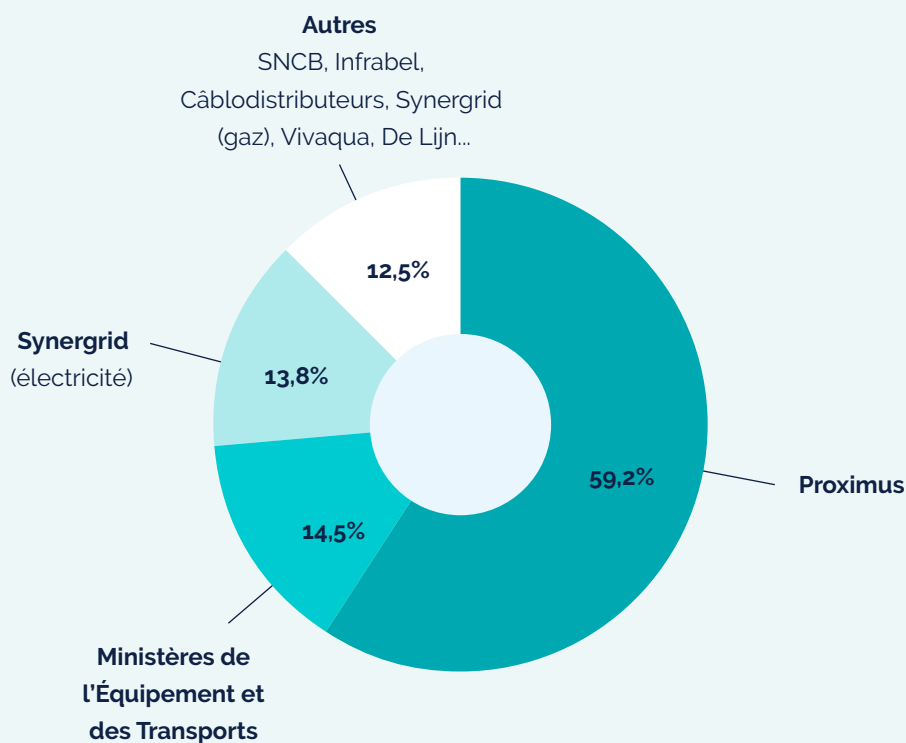
Le nombre de dossiers traités sous le couvert de la convention avec Proximus constitue la part de loin la plus importante avec 10.464 dossiers, soit 59,2% du total ; suivent les dossiers ouverts dans le cadre des conventions « Ministères de l'Équipement et des Transports » avec 2.563 dossiers, soit 14,5% du total ; la convention « Synergrid Electricité » suit avec 2.438 dossiers, soit 13,8% du total. Les 12,5 % restants se répartissent entre les conventions avec De Lijn, la SNCB, Infrabel, les conventions avec les câblodistributeurs, la convention « Synergrid Gaz », ainsi que les conventions avec diverses sociétés de distribution d'eau.

Plus de 99% des dossiers sont traités dans le cadre de la formule appelée « mandat élargi » où l'assureur donne plein mandat au BCE pour enregistrer la déclaration de sinistre et accomplir toutes les démarches prévues par les conventions en vue de la fixation des dommages. C'est aussi sur base de l'analyse des éléments du dossier constitué par le BCE que les entreprises d'assurances décident s'il y a lieu d'indemniser ou non et, le cas échéant, du montant de cette indemnisation.

Une nouvelle interface de gestion : suppression du papier et interactivité accrue

L'année 2025 aura aussi été marquée par la poursuite du perfectionnement de l'interface informatique de gestion du BCE, notamment en termes de sécurité de l'information.

Répartition
des dossiers
« sinistre » selon
les principales
conventions



TELEBIB 2

La mission du centre TELEBIB 2 consiste à :

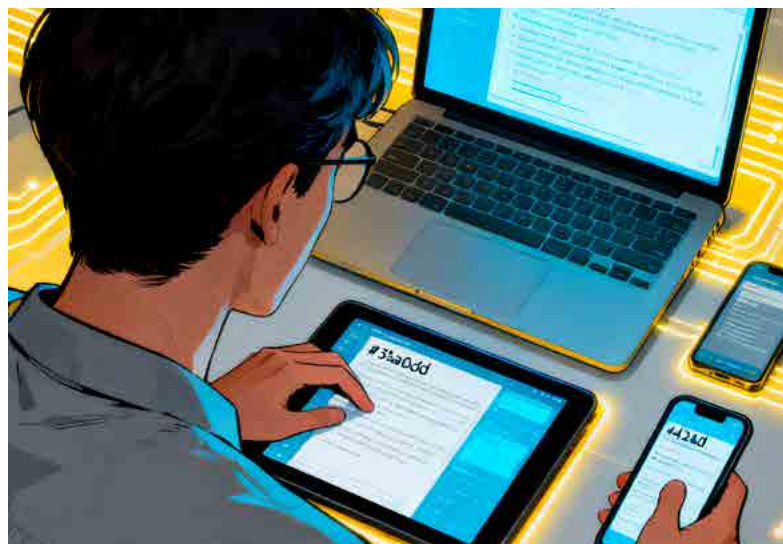
1. Définir, développer et publier des normes et des standards portant sur l'échange électronique de données et des procédures valables pour le secteur belge de l'assurance;
2. Créer, organiser et maintenir une structure opérationnelle (groupes de travail mixtes);
3. Assurer la cohérence de TELEBIB 2 avec les standards internationaux adoptés par le secteur international des assurances;
4. Promouvoir et informer de l'importance de l'utilisation de standards.



**d'augmentation de messages
normalisés TELEBIB 2 échangés
en 2025 par rapport à 2024.**

TELEBIB 2 : un standard ouvert

Afin d'accroître l'efficacité dans la communication, la plateforme TELEBIB 2 veille à ce que TELEBIB 2 soit et reste un standard ouvert, généralement connu et respecté. Ce qui signifie que toutes les parties concernées par le secteur de l'assurance peuvent demander la normalisation de n'importe quelle donnée susceptible d'être communiquée. Ce qui veut dire également que toutes les parties concernées doivent pouvoir consulter les standards, à tout moment, selon des méthodes de consultation couramment utilisées.



TELEBIB 2 : le standard sectoriel des données

Les représentants des entreprises d'assurances et des courtiers en assurances, réunis au sein de la plateforme TELEBIB 2, la reconnaissent comme la norme en matière de communication dans le secteur de l'assurance, tant pour les communications internes qu'externes.

TELEBIB 2 : un standard indépendant

TELEBIB 2 est géré exclusivement par la plateforme TELEBIB 2 au sein de laquelle sont représentés tant les entreprises d'assurances que les intermédiaires d'assurances.

TELEBIB 2 : en 2025

En 2025, le Groupe de travail Normalisation a finalisé son chantier, entamé en 2022, de normalisation des échanges relatifs aux assurances vie et plus spécifiquement des assurances de la branche 21 Universal Life et de la branche 23 (Unit Linked).

Le nombre de messages normalisés TELEBIB 2 échangés en 2025 a quant à lui augmenté de 11% par rapport à 2024.

La caisse de compensation RDR

En 2025, le volume des dossiers compensés a légèrement baissé à 237.854 contre 238.660 en 2024. La charge sinistre augmente par contre à nouveau assez fortement pour atteindre 614.295.894,65 EUR en 2025 contre 592.433.148,71 EUR en 2024.

L'un des avantages de la compensation est de grandement réduire le volume des flux financiers entre assureurs. C'est ainsi que ce volume s'est limité à 7,14% de la charge sinistre en 2025 contre 8,25% en 2024, 92,86% de ce volume n'ayant transité qu'électroniquement via la compensation.

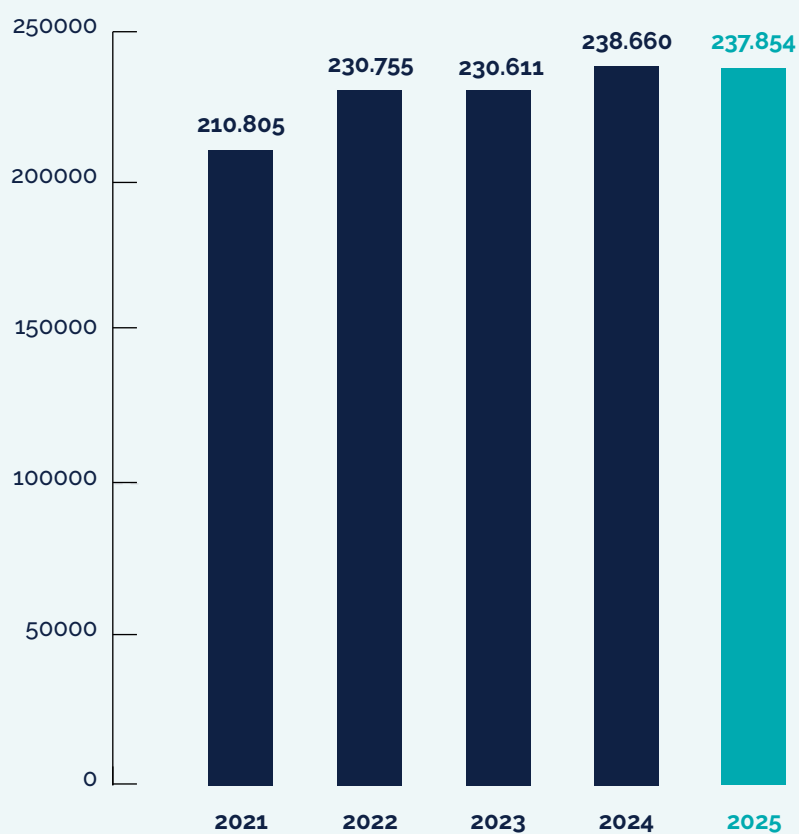
La caisse de compensation fonctionne de pair avec la plateforme e-RDR par laquelle différents messages électroniques sont échangés entre assureurs ou transmis à la caisse. Sans rentrer dans les détails, vous trouverez ci-après quelques chiffres sur le volume des messages échangés en 2025 :

- ▶ **287.736**....Avis de sinistre
- ▶ **285.655**...Réponses aux avis de sinistre
- ▶ **2.810**.....Litiges
- ▶ **2.583**.....Réponses aux litiges
- ▶ **5.451**.....Messages libres relatifs aux litiges
- ▶ **38.616**.....Demandes de responsabilité
- ▶ **38.551**.....Réponses aux demandes de responsabilité (ou accord spontané)
- ▶ **241.638**...Demandes de remboursement
- ▶ **576.966**...Documents relatifs aux accidents

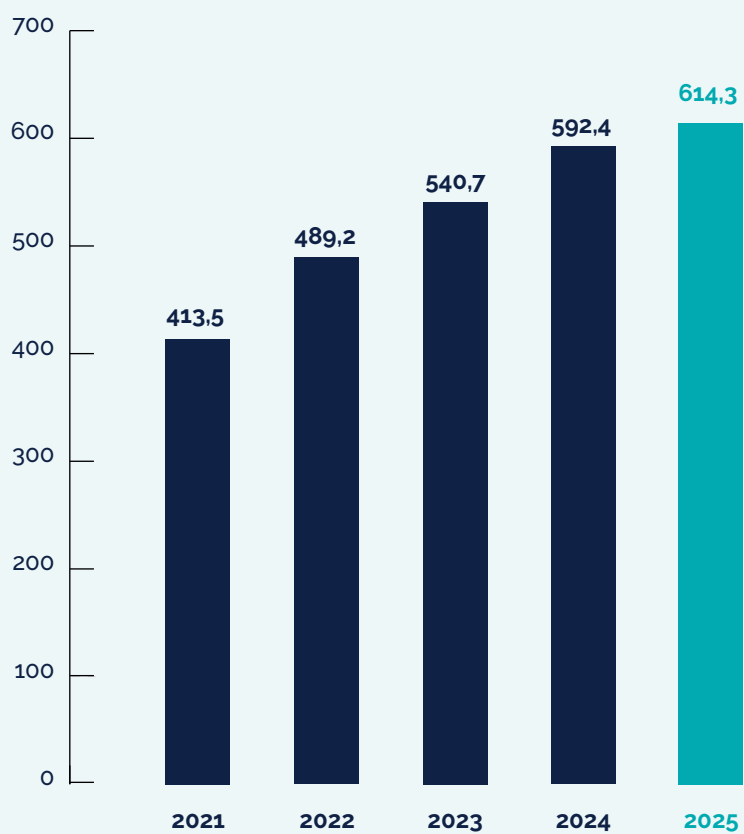
Vous trouverez plus d'informations sur le fonctionnement du RDR sur le site internet de Datassur à l'adresse : www.datassur.be/fr/services/rdr.



Nombre de
dossiers
compensés



Charge sinistre
(en millions
d'euros)



La base de données sinistres centralisée

Vu son impact important, les assureurs, réunis au sein de l'ASBL Alfa Belgium, entendent endiguer la fraude à l'assurance (organisée). En rassemblant un nombre limité de données de sinistres automobiles dans un système centralisé, la base de données établit des liens pouvant indiquer une fraude. Grâce à la collaboration entre assureurs, la base de données centrale offre des possibilités pour réaliser la cartographie d'un ensemble plus large. Son seul objectif est de permettre la détection des cas de fraude à l'assurance.

La base de données se limite à fournir des informations objectives aux entreprises d'assurances sans analyse ou investigation quelconque sur le cas de fraude. Cela reste de la compétence exclusive des entreprises d'assurances et/ou des tribunaux.



La base de données sinistres représente 80% du marché de l'assurance automobile.

La base de données des sinistres a débuté en 2021 avec 8 assureurs, qui représentent ensemble 63% du marché de l'assurance automobile. En 2025 un assureur supplémentaire a adhéré. Depuis lors la base de données sinistres représente 80% du marché de l'assurance automobile.

Fin décembre 2025, des données de 4.142.966 dossiers étaient reprises dans la base de données.

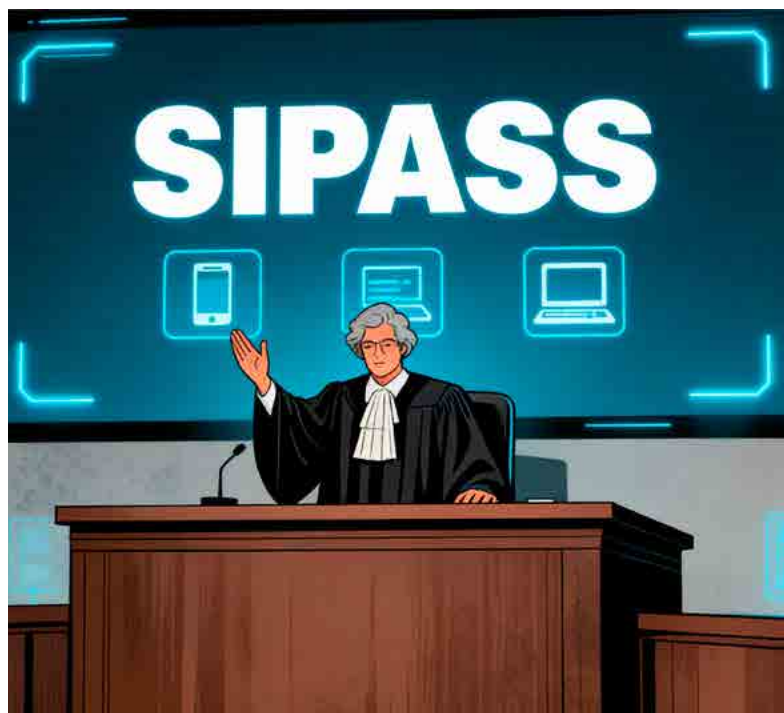


Le Système d'Information Parquets – entreprises d'ASSurances (SIPASS)

La plateforme SIPASS permet aux assureurs d'adresser leurs demandes d'accès aux dossiers pénaux par voie électronique aux Parquets, et d'être informés des changements de statut de leurs demandes par courriel. Une fois l'autorisation d'accès accordée, la plateforme leur permet d'obtenir, toujours de manière numérique, un document attestant cette autorisation avec lequel ils peuvent s'adresser au greffe du tribunal compétent.

En 2025, on dénombre 100.892 demandes via SIPASS. Depuis le lancement de la plateforme en 2016, 658.643 autorisations d'accès aux dossiers répressifs ont ainsi été accordées.

Par ailleurs, en 2025, la plateforme Sipass a été migrée vers un nouveau site web. L'objectif était de moderniser le service et de renforcer davantage la sécurité en chiffrant les données.



Crashform

L'application Crashform offre la possibilité aux conducteurs de compléter le constat d'accident de manière électronique sur smartphone et tablette. Elle permet de compléter à l'avance ses données personnelles et d'assurance afin de les avoir à portée de main en cas de sinistre.

Datassur est responsable de la plateforme centrale derrière l'application mobile et veille à ce que, une fois le constat d'accident signé sur le smartphone ou la tablette, l'assuré ainsi que son assureur l'obtiennent immédiatement par e-mail.



L'utilisation de l'application a augmenté de 24% en 2025 par rapport à 2024, établissant un nouveau record.

Déclarer un accident?
Désormais possible via votre smartphone







Crashform®



**de taux de récupération
des véhicules en 2025**

Le fichier Discover

Le nombre de véhicules qui ont été signalés volés en 2025 est de 533 contre 455 en 2024 et le nombre de véhicules signalés volés et qui ont ensuite été retrouvés en 2025 est de 127 contre 128 en 2024. Le taux de récupération des véhicules s'élève à 23,8% en 2025 contre 28,1% en 2024.

Vous trouverez plus d'informations sur Discover sur le site internet de Datassur à l'adresse : www.datassur.be/fr/services/discover.

La plateforme Car@ttest

La plateforme Car@ttest permet au preneur d'assurance de récupérer une copie de l'attestation de sinistralité délivrée par l'entreprise d'assurances. Les entreprises d'assurances ont délivré 946.286 attestations de sinistralité en 2025 contre 746.672 en 2024. Toujours en 2025, 28.022 personnes ont pu se connecter pour télécharger une copie de leurs attestations de sinistralité contre 24.689 en 2024. La version actuelle du site internet est compatible avec la dernière version de la puce de la carte d'identité électronique.

Depuis juillet 2025, le site web de Car@ttest permet de télécharger la copie de l'attestation de sinistralité standardisée pour l'Union européenne. Cette nouvelle version de l'attestation de sinistralité a été adaptée par l'Union européenne en 2024. L'idée est d'harmoniser la présentation des informations de sinistralité, de renforcer la mobilité des citoyens et de réduire le risque de discrimination. L'attestation de sinistralité délivrée avant cette date sous l'ancien format reste disponible.

Vous trouverez plus d'informations sur Car@ttest sur le site internet de Datassur à l'adresse : www.datassur.be/fr/services/carattest.

La plateforme est accessible depuis l'url : www.carattest.be

Find@Car

Le but de Find@Car est de permettre aux gestionnaires des entreprises d'assurances de contrôler les informations techniques relatives aux véhicules en portefeuille. Le fichier a été consulté 132.580 fois en 2025 contre 392.514 fois en 2024.



La plateforme Siabis+

La plateforme Siabis+ est un outil informatique développé et géré par Datassur à la demande des assistants (assureurs et clubs automobiles) pour faciliter les opérations d'assistance sur autoroute en cas de panne ou d'accident. Elle est accessible 24h/24h aux centres de coordination de la police fédérale et au centre de contrôle routier en Wallonie appelé le Centre Perex. L'assistant désigné par la plateforme confie l'intervention à une entreprise de dépannage disposant de l'agrément Siabis+.

Le système est opérationnel pour les véhicules de moins de 3,5T, disposant ou non d'une couverture d'assistance, ainsi que pour le ramassage d'objets entravant les voies de circulation.

En 2025, 19.622 missions d'assistance ont été assignées via la plateforme, ce qui correspond à une augmentation de 14,86 % en comparaison avec 2024 et constitue un nouveau record.

Évolution
du nombre
de missions
d'assistance
depuis 2021

20000

15000

10000

5000

0

8.944

10.791

12.699

17.083

19.622

2021

2022

2023

2024

2025

La plateforme attestations RC décennale

Dans le cadre de l'assurance obligatoire de la responsabilité civile décennale des entrepreneurs, architectes et autres prestataires du secteur de la construction immobilière, Datassur gère depuis 2018 à la demande des assureurs une base de données sectorielle reprenant toutes les attestations d'assurance RC décennale (obligatoires et non obligatoires). La finalité de cette base de données est de faciliter la tâche des entités autorisées qui se doivent de vérifier l'existence de cette couverture (architectes, notaires, ONSS, etc.) et de protéger l'acquéreur d'un bien âgé de moins de 10 ans susceptible de bénéficier de cette couverture.

En 2025, les entreprises d'assurances y ont délivré 58.835 attestations, soit 9,9% de moins qu'en 2024.



**Attestations délivrées
par les entreprises
d'assurances en 2025**

Verifleet

La plateforme Verifleet vise à faciliter une communication plus fluide et plus efficace entre les intermédiaires d'assurances et les entreprises d'assurances en ce qui concerne les flottes déléguées.

La plateforme a été mise en production à la fin de 2023. En 2025, 28.324 informations ont été transmises via la plateforme.



DATASSUR EST SOUS-TRAITANT POUR LES ASBL IDENTIFIN, COMPENS, TRIP ET ACCESSO

Identifin

Datassur est en charge de la gestion administrative et informatique de l'asbl Identifin

L'asbl Identifin a été créée à l'initiative des associations professionnelles Assuralia et Febelfin pour permettre aux entreprises d'assurances et aux institutions financières d'accéder à certaines données du Registre national et de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale.

En ce qui concerne la question des avoirs dormants, celle-ci peut être divisée en deux phases : la collecte d'informations auprès des registres afin de retrouver la trace des bénéficiaires des avoirs dormants et le transfert des fonds à la Caisse de Dépôt et Consignation (CDC) dans le cas où les bénéficiaires n'ont pas été identifiés.

87 entreprises, dont 24 entreprises d'assurances, utilisent quotidiennement la plateforme d'Identifin pour envoyer leurs requêtes aux registres. En 2025, 650.265 requêtes ont été réalisées dans le cadre de la recherche des fonds dormants.

Un outil efficace dans le cadre de la lutte contre le blanchiment

Les aspects opérationnels liés à la mise en œuvre des dispositions de la loi anti-blanchiment ont aussi été pris en charge par Datassur. L'outil d'interrogation du Registre national a été adapté pour répondre à cette finalité.

2.897.150 requêtes ont été effectuées dans le cadre de cette finalité en 2025.

Code fédéral des Droits de succession

Le Code Fédéral des Droits de succession exige que les entreprises d'assurances notifient à l'administration fiscale un document d'information (dénommé «liste 201») lors du règlement des montants dus à un héritier, un légataire, un donateur ou toute autre «ayant droit» suite au décès d'une personne et ce dans le cadre de l'exécution des effets d'une assurance vie principalement.

A cette fin, Identifin est sollicité pour retrouver le numéro national du défunt dans le Registre national, si l'entreprise ne dispose pas de cette donnée. En 2025, 6.355 requêtes ont été effectuées par les entreprises d'assurances.



Compens

Dans le cadre de la loi sur la couverture des catastrophes naturelles, les assureurs ont mis au point un mécanisme appelé CaNaRa permettant de répartir le résultat de la gestion des risques tarifés aux conditions du Bureau de Tarification « Catastrophes naturelles » entre tous les assureurs pratiquant la branche incendie risques simples en Belgique.

Les assureurs qui proposent les assurances « RC Décennale » ou « RC Professionnelle » dans le secteur de la construction, répartissent les résultats de la gestion de ces risques, lorsqu'ils sont assurés aux conditions de couverture et de tarif du Bureau de Tarification « Construction », par le biais des caisses de compensation Construct10 et ConstructPro.

La gestion de ces organismes de « compensation » a été confiée à l'asbl Compens, qui a confié les développements informatiques et la réalisation des différentes compensations à Datassur.

► Vous trouverez plus d'informations sur :
<https://www.compens.be>

Trip

Datassur a développé une application informatique relative aux dommages causés par des attentats terroristes ayant un impact financier sur les assureurs membres de l'ASBL Trip.

Le système mis en place assure la répartition des obligations auxquelles les membres de Trip doivent se conformer à la suite d'événements reconnus par le Roi comme un acte de terrorisme (article 5 de la loi du 3 mai 2024 relative à l'indemnisation des victimes d'un acte de terrorisme ; cette loi remplace la loi du 1er avril 2007 qui reste applicable aux sinistres antérieurs).

Depuis la création de TRIP en 2008, une dizaine d'événements ont été reconnus comme des attentats terroristes. Les plus importants d'entre eux sont les attentats du 22 mars 2016 à l'aéroport de Bruxelles et à la station de métro Maalbeek.

Les sinistres liés au terrorisme sont gérés mensuellement par le système de compensation en fonction des données techniques fournies par les membres. En novembre de chaque année, une compensation financière est calculée pour l'ensemble des sinistres. Il en va de même pour les frais de gestion et de Réassurance en début d'année. À chaque fois, des rapports et des états financiers sont établis à l'intention des membres du pool TRIP.

► Vous trouverez plus d'informations sur :
www.tripvzw.be

Accesso

Accesso est l'asbl qui assume la gestion de la Caisse de compensation visée par l'article 220 de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances. La Caisse de compensation a pour objectif de faciliter l'accès à l'assurance de solde restant dû pour les personnes présentant un risque de santé accru lors de la conclusion d'un crédit hypothécaire en vue de l'achat, la construction ou la rénovation d'une habitation propre et unique. À cette fin, la Caisse de compensation prend en charge une partie de la surprime médicale excédant 125% de la prime de base.

L'intervention par la Caisse de compensation est financée conjointement par les assureurs et les organismes de crédit. Chaque année, les assureurs transmettent à Datassur une série d'informations concernant les contrats d'assurances de solde restant dû bénéficiant d'une intervention par la Caisse de compensation. Sur base de ce reporting annuel, le montant des surprimes incombant à la Caisse de compensation est déterminé ainsi que la somme que chaque assureur et chaque organisme de crédit doit recevoir ou déboursier. En 2025, Datassur a enregistré 6.672 dossiers pour lesquels la Caisse de compensation est intervenue.

► Vous trouverez plus d'informations sur :
<https://www.accesso.org/fr>



**Déclarations de
nouveaux contrats
enregistrés par
Datassur en 2025**





À l'agenda en 2026

AGENDA



1. Architecture

Par la transformation de son architecture business et ICT, Datassur souhaite évoluer vers un hub de données sectoriel, en accord avec sa mission.

L'objectif est de simplifier le paysage technologique afin de pouvoir entretenir les applications existantes de façon plus efficiente, de réagir plus rapidement aux opportunités de nouveaux services qui se présentent, de réduire la complexité tant pour les entreprises d'assurances que pour Datassur, de pouvoir mettre en œuvre de manière structurée les bonnes pratiques de sécurité en constante évolution et d'assurer que les différentes applications puissent plus aisément être mises en conformité avec de nouvelles réglementations éventuelles.

En 2026, les premiers pas seront posés pour transposer la vision d'architecture en solutions concrètes. Les premiers composants communs seront développés. Ceux-ci devront standardiser et simplifier l'échange de données entre les entreprises et Datassur, ce qui permettra de découpler le backend des différentes applications du frontend. Cela devra, dans une phase ultérieure du projet, permettre de migrer les différents backends vers une plateforme commune, avec un impact minimal pour les entreprises.

2. ISO 27001

La gestion de données étant le cœur de métier de Datassur, la sécurisation de ces données restera au premier plan des préoccupations en 2026. Une attention particulière sera apportée à la sécurité des applications hébergées en MS-Azure. La gestion de la suppression des informations, une fois leur délai de conservation atteint, restera aussi un point d'attention.

3. Finalisation des initiatives lancées en 2025

Pour plusieurs initiatives, la majeure partie des développements a eu lieu en 2025, et la mise en production est prévue en 2026 : il s'agit des tests et du déploiement de l'API demandée par la Police pour consulter les données Siabis+, de l'amélioration de l'accès aux attestations RC10 Construction à la demande du SPF Économie, du renforcement de la sécurité des sites web B2B via l'échange de certificats ou whitelisting d'adresses IP, ainsi que de la mise en place de la facturation électronique. La révision des conventions pour les derniers services sera également finalisée en 2026, notamment afin de les aligner sur la réglementation DORA.

4. Normalisation

Deux projets identifiés comme prioritaires par le Comité Stratégique de Normalisation seront mis en œuvre, en étroite collaboration avec le Groupe de Travail Normalisation :

- La refonte complète du site web TELEBIB 2, afin d'en améliorer la lisibilité. L'ambition est qu'il devienne la colonne vertébrale des efforts de communication futurs, visant à augmenter la connaissance de et l'adhésion à la norme ;
- La mise à disposition de la norme sous format JSON, à côté du format UN-Edifact actuel, aussi via le nouveau site web.

5. RSR

L'onboarding des entreprises n'utilisant pas encore l'API permettant l'accès à la base de données centralisée sera soutenu. La disponibilité de l'application et les temps de réponse seront surveillés et améliorés si nécessaire, afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

En réponse à la croissance substantielle du nombre de demandes d'accès, une solution sera développée permettant aux personnes concernées de consulter leur(s) enregistrement(s) directement en ligne, sur base de la référence RSR qui leur est envoyée par courrier, et moyennant leur identification via Itsme. Ceci permettra aux personnes concernées d'obtenir beaucoup plus rapidement les informations qu'ils recherchent, sans devoir s'identifier en faisant parvenir une copie de leur carte d'identité.

Pour Datassur, cela permettra de réduire significativement la charge de travail liée au traitement manuel de ces requêtes, et de minimiser le traitement de données personnelles concernées (adresses email ; copies de cartes d'identité).

6. BCE

La phase de constitution d'un dossier de sinistre BCE ainsi que le suivi du travail de l'expert, sont deux phases plus ou moins longues qui nécessitent beaucoup d'administration, de rappels et de suivi de la part des gestionnaires de sinistres BCE. L'absence d'un calendrier au sein même de l'application utilisée par les gestionnaires BCE rend cette tâche particulièrement fastidieuse à l'heure actuelle.

Pour diminuer cette charge de travail, un outil sera directement intégré à l'application BCE permettant :

- de planifier automatiquement les dossiers de sinistres selon un canevas qui prendra en compte 6 étapes typiques d'évolution d'un dossier BCE (avec la possibilité pour le gestionnaire de sinistres de continuer à planifier certains dossiers manuellement s'il l'estime préférable) ;
- de proposer systématiquement une action de relance du dossier, en envoyant aux parties concernées un email standard prérédigé que le gestionnaire de sinistres n'a plus qu'à valider (libre à lui d'en modifier le contenu comme il le souhaite ou de privilégier une autre méthode de relance).

7. Assistentia

La modernisation et le transfert de ce service, jusqu'à présent assuré par Assuralia, est actuellement à l'étude.



Comptes 2025

COMPTES

Évolution des recettes et dépenses

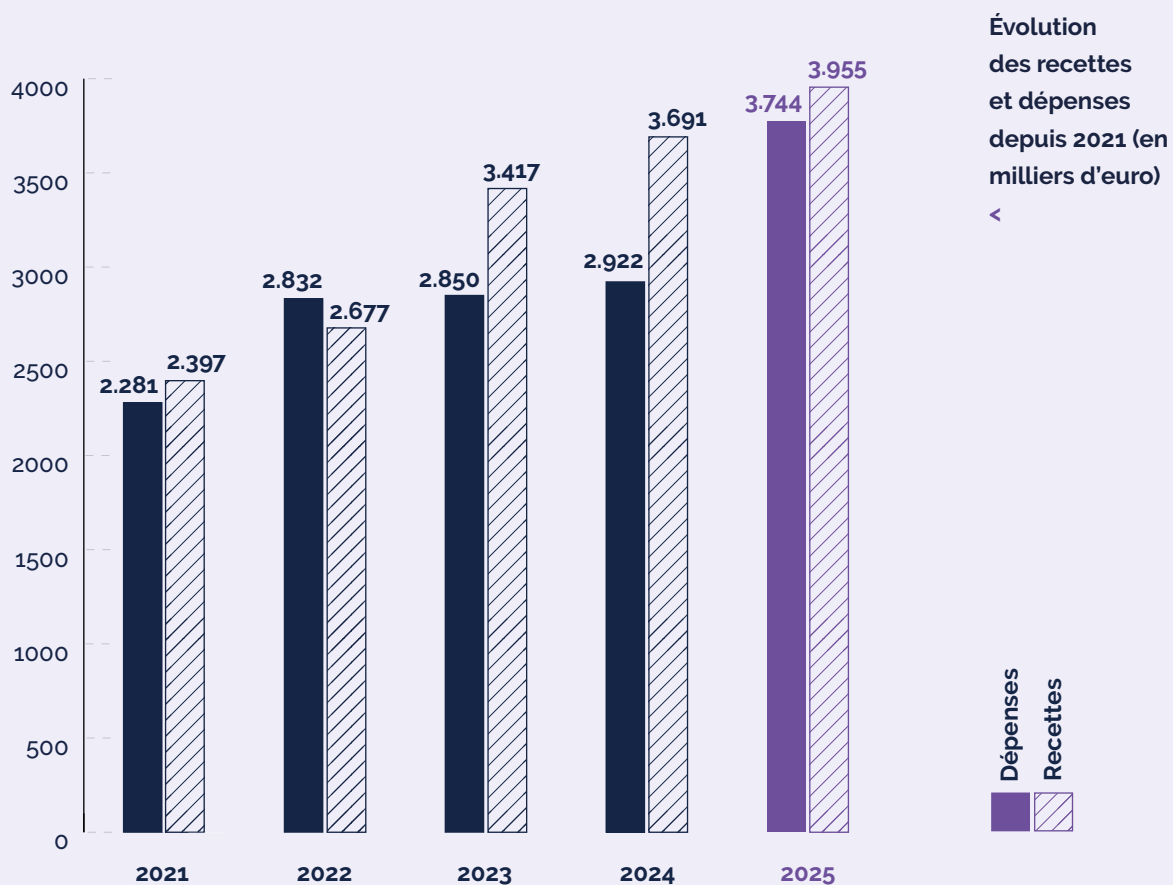
En 2025, Datassur a enregistré des cotisations et produits financiers totalisant 3.955.407 €, affichant une hausse de 7,1 % par rapport à 2024. Il s'agit du montant le plus élevé depuis la création de l'entreprise il y a 30 ans. Cette progression résulte principalement du financement de projets spécifiques par les utilisateurs des services concernés, et de l'ajustement des cotisations à l'évolution de l'indice santé..

Les dépenses totales avant impôts ont atteint 3.774.133 €, soit une croissance de 29,1 % comparé à l'année précédente. Cette augmentation découle surtout du renforcement des équipes, destiné notamment à mettre en place le plan stratégique de normalisation sectorielle, d'un recours plus fréquent au support externe pour finaliser et optimiser l'API RSR, ainsi que de l'intervention de consultants afin d'élaborer une vision globale de l'architecture business et ICT.

*Le solde positif après
impôts de 123.749 €
sera reporté à 2026.*



de cotisations et produits
financiers de Datassur par
rapport à l'année 2024



Bilan 2025*

*Version abrégée

Actif

Créances

668.555,76

• Clients	430.662,82
• Factures à établir	208.372,03

Placements de trésorerie

1.739.036,04

• Sicavs ING	309.036,04
• Compte à terme ING	1.430.000,00

Liquidités

437.279,25

• Compte épargne	22.423,67
• Compte courant	414.855,58

Comptes de régularisation

69.072,16

• Charges à reporter	66.247,81
• Produits acquis	2.824,35

Total Actif

2.913.943,21

Passif

Fonds propres

1.340.172,05

• Apport	300.004,00
• Réserves disponibles	20.000,00
• Résultat reporté	1.020.168,05

Provision pour autres risques et charges

348.216,64

• Provisions	348.216,64
--------------	------------

Dettes à plus d'un an

313.577,00

• Garanties RDR	313.577,00
-----------------	------------

Dettes à un an au plus

273.865,58

• Fournisseurs	145.657,77
• Factures à recevoir	128.207,81

Dettes sociales et fiscales

337.264,33

• TVA	35.009,28
• ONSS	24.494,57
• Provision pour pécule de vacances	148.865,36
• Provision pour frais de personnel	128.895,12

Comptes de régularisation

300.847,61

• Charges à imputer	847,61
• Produits à reporter	300.000,00

Total Passif

2.913.943,21

* Art. 3:17 CSA : Les comptes annuels seront déposés selon les dispositions légales. Le commissaire a émis une attestation sans réserve sur les comptes annuels.

Compte de recettes et dépenses 2025*

*Version abrégée

Dépenses

Services et biens divers	2.197.917,15
Frais de personnel	1.644.703,10
Provisions	-97.109,96
Charges d'exploitation diverses	22.884,74
Charges financières	5.737,76
Impôts sur le résultat	57.525,44
Résultat	123.748,56
Total dépenses	3.955.406,79

Recettes

Chiffre d'affaires	3.932.439,14
• Compensations RDR	556.933,64
• Cotisations RSR	1.197.514,10
• Cotisations Discover	153.393,69
• Cotisations Find@Car	61.357,48
• Cotisations Compens	26.360,00
• Cotisations Car@ttest	89.521,04
• Cotisations Verifleet	73.351,10
• Cotisations Plateforme e-RDR	86.351,10
• Cotisations Crashform	109.603,44
• Cotisations Sipass	64.204,10
• Cotisations Accesso	17.000,00
• Cotisations Identifin	75.348,00
• Cotisations TRIP	54.809,60
• Cotisations Siabis+	46.285,54
• Cotisations Alfa Belgium	73.892,76
• Cotisations TELEBIB 2	424.666,89
• Expertises BCE	716.073,70
• Cotisations d'adhésion	0,00
• Recours sur frais administratifs	6.823,50
• Récupération PP sur R&D	48.884,25
• Divers	50.000,00
Produits financiers	22.967,65
Total recettes	3.955.406,79

* Art. 3:17 CSA : Les comptes annuels seront déposés selon les dispositions légales. Le commissaire a émis une attestation sans réserve sur les comptes annuels.



Organisation (situation au 31 mars 2026)

ORGANISATION

Bart Meskens
Baloise
Président de Datassur

Marc Purnal
Belfius Insurance
Vice-président de Datassur

Composition du Conseil d'administration :

Wim Van Hellemont
KBC Assurances
Président

Gino Leroy
Assuralia
Vice-président

Dimitri Bertrand
AG Insurance

Lynn Crana
Baloise

Roel De Spiegeleer
P&V Assurances

Martijn Hassink
Allianz Benelux

Serge Jacobs
Ethias

Hein Lannoy
Assuralia

Marc Purnal
Belfius Insurance

Laurent Simon
AXA Belgium

Myriam Thomas
Argenta

Organisation interne

Gilles van Raemdonck, directeur Datassur

Vincent Gérard, responsable du service
BCE et d'Identifin

—

Avet Avetyan, informaticien

Arno Beullens, consultant TELEBIB 2

Anne Debroeck, employée administrative

Manar El Sialiti, gestionnaire

Mireille Gaupin, program manager

Olivier Grignard, consultant TELEBIB 2

François Huyskens, informaticien

Tine Inghelbrecht, gestionnaire

Renaud Linchet, project manager

Bart Mens, consultant BCE

Vincent Nolf, infrastructure IT

Charline Outters, informaticienne

Elena Peeters, informaticienne

Gilles Renard, gestionnaire

Vincent Stevens, gestionnaire

Solange Van Raemdonck, employée
administrative

Julian Young, business analyst

Liste des coopérateurs

*Situation au 31 mars 2026

ACM INSURANCE
AG INSURANCE
ALLIANZ BENELUX
ARGENTA
ASSURALIA
AXA BELGIUM
BALOISE
BELFIUS INSURANCE
ETHIAS
FEDERALE ASSURANCE
FONDS COMMUN DE GARANTIE BELGE
FOYER ASSURANCES
KBC ASSURANCES
MONCEAU GENERALE ASSURANCES
P&V ASSURANCES
SMA

Datassur

Société coopérative

Avenue Roi Albert II, 19 – 1210 Bruxelles

info@datassur.be

privacy@datassur.be

info@bce.be

www.datassur.be



Datassur